
Présidence : Lituanie

870ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 23 juin 2011

Ouverture : 10 h 20

Suspension : 13 h 30

Reprise : 15 h 05

Clôture : 15 h 40

2. Président : Ambassadeur R. Norkus
M. A. Krivas

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Galib Israfilov.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT ANNUEL 2010 DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
POLITIQUES DE RECRUTEMENT DE L'OSCE**

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/103/11), Fédération de Russie (PC.DEL/622/11), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/615/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/634/11), Suisse (PC.DEL/639/11), Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Président, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/3/11/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/621/11), Hongrie-Union européenne (la Croatie, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/614/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/631/11), Biélorussie (PC.DEL/623/11), Ukraine (PC.DEL/610/11), Suisse (PC.DEL/640/11), Norvège (PC.DEL/628/11), Turquie (PC.DEL/629/11), Ouzbékistan (PC.DEL/613/11/Corr.1), Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Turkménistan

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN UKRAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1000 (PC.DEC/1000) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation en Biélorussie* : Hongrie-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/616/11), Biélorussie (PC.DEL/624/11), Fédération de Russie
- b) *Fermeture du Bureau de Human Rights Watch à Tachkent* : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/620/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/635/11), Fédération de Russie, Ouzbékistan (PC.DEL/625/11)
- c) *Peine de mort et accès consulaire aux États-Unis d'Amérique* : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace

économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Azerbaïdjan, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/619/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/632/11)

- d) *Liberté des médias au Tadjikistan* : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/618/11), Tadjikistan (PC.DEL/611/11)
- e) *Projet de loi sur la responsabilité parentale au Tadjikistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/633/11), Tadjikistan (PC.DEL/612/11)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Décès de Mme Elena Bonner, membre fondatrice du Groupe Helsinki de Moscou, le 19 juin 2011* : Président (CIO.GAL/127/11)
- b) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/127/11)* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/105/11 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Visite du Secrétaire général à Moscou, le 22 juin 2011* : Secrétaire général (SEC.GAL/105/11 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **MOTS D'ADIEU AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE SORTANT, L'AMBASSADEUR MARC PERRIN DE BRICHAMBAUT**

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/106/11 OSCE+), Fédération de Russie, Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Lichtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/617/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/636/11), Égypte (partenaire pour la coopération), Kazakhstan, Saint-Siège, Irlande, Biélorussie

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Accident d'avion près de Petrozavodsk (Fédération de Russie), le 20 juin 2011* : Fédération de Russie
- b) *Examen des engagements souscrits dans le domaine de la dimension humaine dans les enceintes de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/637/11/Corr.1), Président du Comité sur la dimension humaine (Suisse), Kazakhstan, Autriche
- c) *Suite donnée au rapport final de la mission OSCE/BIDDH d'évaluation des élections présidentielles tenues en Autriche le 25 avril 2010* : Autriche
- d) *Processus de sélection du Secrétaire général de l'OSCE* : Assemblée parlementaire de l'OSCE (annexe 1)
- e) *Élections présidentielles et locales devant se tenir en Bulgarie le 23 octobre 2011* : Bulgarie (annexe 2)

4. Prochaine séance :

À annoncer



870ème séance plénière

PC Journal No 870, point 8 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne répéterai pas intégralement la déclaration que j'ai faite la semaine dernière au sujet de la position de l'Assemblée parlementaire sur le processus de sélection (PA.GAL/1/11), mais je vous prierais de bien vouloir noter que cette position demeure valable. Les observations que j'ai reçues de collègues ainsi qu'une lettre donnent cependant à penser que de nouveaux éclaircissements s'imposent et j'ai été chargé de vous les présenter aujourd'hui.

Je tiens à souligner que depuis le début des débats sur la réforme, il y a maintenant de nombreuses années, l'Assemblée parlementaire a défendu l'idée voulant qu'elle joue un rôle dans la sélection du Secrétaire général en tant que moyen de renforcer l'Organisation et de donner un rôle politique au Secrétaire général. Nous ne considérons pas le Conseil de l'Europe comme un organisme moins efficace que l'OSCE parce que cet organisme est doté d'un processus de sélection coopératif – quoique pas toujours satisfaisant – et ouvert et que son Assemblée parlementaire procède à l'élection. Nous continuerons par conséquent à nous prononcer sur les questions théoriques et sur les procédures de l'OSCE et à préconiser une réforme de l'Organisation.

Permettez-moi également de répéter que nous nous sommes constamment prononcés en faveur d'un candidat issu du monde politique, ce qui n'est pas la même chose que de se prononcer pour ou contre telle ou telle personne. Notre ami Lamberto Zannier est un diplomate hautement qualifié, et l'Assemblée parlementaire a coopéré très bien avec lui lorsqu'il était Directeur du Centre de prévention des conflits. Nous ne doutons nullement de ses qualités professionnelles, en sorte que ce n'est pas à cause de doutes à ce sujet que nous insistons pour exprimer notre déception à propos à la fois de la procédure de sélection et de son résultat actuel.

Nous estimons qu'en concluant rapidement le processus, l'Organisation – je n'entends pas par là la seule Présidence, mais plutôt cette auguste assemblée – laissera échapper une occasion unique de sortir de l'ombre dans laquelle elle se trouve dans beaucoup de nos pays. Une figure politique de grande stature au poste de Secrétaire général offrirait une telle possibilité. Nous n'avons pas le don de prophétie et ne savons donc pas avec

certitude si cela aura l'effet souhaité, mais il aurait valu la peine de s'efforcer davantage d'atteindre cet objectif.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, nous considérons également la procédure de sélection en soi comme une déception et cela concerne aussi tous ceux qui sont autour de la table. Nous ne pensons pas qu'elle a été aussi transparente qu'elle aurait mérité de l'être et nous estimons que certains candidats n'ont pas été traités équitablement.

Une fois le champ des candidats réduit, nous nous attendions à ce que l'Organisation fasse une pause et examine comment cela influe sur le profil souhaité de l'OSCE. Au lieu de cela, nous avons assisté à une nouvelle précipitation, comme en ont fort bien témoigné la réunion de 20 minutes tenue ce matin par le Comité préparatoire et la perspective d'en avoir une autre – et probablement une du Conseil permanent – samedi matin. Les préférences exactes exprimées en faveur de candidats déterminés ne nous ont pas encore été divulguées à tous. Nous ne voyons aucune raison pour ne pas les divulguer eu égard notamment au débat public vigoureux dans certains États participants au sujet des deux candidats qui ont été opposés. Tout cela ne contribue pas au renforcement de l'Organisation.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/870

23 June 2011

Annex 2

FRENCH

Original : ENGLISH

870ème séance plénière

PC Journal No 870, point 8 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BULGARIE

Monsieur le Président,

Je souhaite informer le Conseil permanent que l'Assemblée nationale de mon pays a décidé que les prochaines élections présidentielles et locales en Bulgarie se tiendront le 23 octobre 2011.

Conformément aux engagements de Copenhague, le Gouvernement de la République de Bulgarie invite le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les États participants de l'OSCE et les autres institutions et organisations appropriées qui le souhaiteraient à observer le processus des élections.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1000

23 June 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

870ème séance plénière

PC Journal No 870, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1000
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2011.